



Litige avec mon assistante maternelle

Par Elphi

Mesdames, Messieurs

J'ai terminé le contrat avec mon assistante maternelle en lui ayant réglé ce qui était prévu au seul avenant écrit (34h x 37 semaines x 3,40 €/h).

Nous avons un accord oral de 36h/semaines et de 30 semaines travaillées, qu'elle a nié.

J'ai donc payé l'intégralité de ce qu'il y avait à payer comme prévu dans l'avenant.

Elle m'attaque aux prud'hommes, me réclamant 36h/semaines sur les 37 semaines, (aucun avenant à ce sujet, une base pour moi erronée dans le calcul du salaire par mois).

Suis-je en tort car les frais à engager sont apparemment très importants (pour une somme réclamée de 280?)

Cordialement